

FDA003 – ACTUALITÉS DE LA PAIE

2 journées par an pour se mettre à jour



Public

Responsables et collaborateurs RH, responsables paie, collaborateurs chargés de l'établissement des bulletins de paie ou chargés de les préparer et les valider

Prérequis

Etre en charge du traitement des paies

Durée

1 jour soit 7 heures
ou cycle de 2 jours
soit 14 heures

Dates & Lieu

Nous consulter

Méthodes pédagogiques

Démarche pro-active d'échange, alternant les contenus et modalités :

La convivialité permet de faciliter l'acquisition des connaissances

- Approche théorique et pratique : études de cas, échanges d'expériences,
- Approche théorique et pratique : études de cas, échanges d'expériences,
- Dossier pratique complet
- Votre accès à notre plateforme de formation à distance :

La paie est une discipline vivante nécessitant une actualisation fréquente des connaissances. Les journées d'actualisation permettent aux collaborateurs paie de développer leurs connaissances et d'appréhender de manière synthétique et opérationnelle les nouveautés législatives, réglementaires et conventionnelles qui ont un impact sur le traitement de la paie et ainsi, sécuriser leurs pratiques.

OBJECTIFS

- ✓ Mettre à jour ses connaissances liées à l'actualité législative et jurisprudentielle
- ✓ Actualiser ses connaissances de la paie et ses mécanismes
- ✓ Intégrer dans le calcul de la paie les textes nouveaux et la jurisprudence
- ✓ Échanger, partager, approfondir ses pratiques et ses expériences
- ✓ Entretien et développer ses connaissances en pratique de la paie

PROGRAMME – septembre 2021

- ✗ **Les dernières mesures gouvernementales liées à la sortie de la crise de la COVID – 19 et ses impacts en paie** : activité partielle et activité partielle de longue durée, gestion des arrêts de travail dérogatoires, report et exonérations de cotisations, mesures dérogatoires en droit du travail, maintien des garanties prévoyance, règles de validation des périodes d'activité partielle pour la retraite de base...
- ✗ **L'allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant (01/07/2021)**
- ✗ **Le versement mobilité** : nouveaux taux au 01/07/2021 et règles de calcul
- ✗ **Le Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale (BOSS)** : point sur les thématiques opposables
 - Les frais d'entreprise et les frais professionnels
 - Les avantages en nature, le sport en entreprise et la gestion des invendus
 - Le calcul du plafond et la mise en œuvre de la régularisation progressive en cas de contrats successifs
 - Les avantages en nature et
 - Les bases de cotisations AGIRC ARRCO d'un salarié à temps partiel
 - Le calcul du plafond d'une convention de forfait jours réduite
 - Les limites d'exonération des cotisations patronales de retraite supplémentaire et de prévoyance
 - La déduction forfaitaire spécifique
 - Les règles de rattachement pour le calcul des cotisations
- ✗ **La réforme de l'assurance chômage : où en est-on ?** : nouveau calcul du salaire journalier de référence, mise en œuvre du bonus-malus sur la cotisation patronale pôle emploi...
- ✗ **La reprise des discussions sur la réforme de la retraite de base**
- ✗ **Loi de finance rectificative 2021** : Prime Pouvoir d'Achat (PEPA), aides au paiement des cotisations...
- ✗ **A venir au 01 janvier 2022** : dématérialisation notification du taux AT / MP, nouveau calcul des IJSS, attestation Pôle Emploi...
- ✗ **Les dernières jurisprudences** : le calcul de l'indemnité de rupture conventionnelle, les conséquences du non-paiement du salaire / primes sur l'exécution du contrat de travail, le temps de travail effectif et le travail dissimulé, les heures supplémentaires, les CDD successifs et le calcul des indemnités, la renonciation aux jours de fractionnement...

LES + DE LA FORMATION

- ✗ Participer au cycle des 2 journées par an permet une veille complète et une dynamique collective par l'interaction et l'échange de bonnes pratiques
- ✗ A partir du questionnaire de recueil des attentes, chaque stagiaire valide les thèmes qui les intéressent et mentionne la convention collective applicable à leur entreprise pour une veille plus ciblée
- ✗ Études des situations contextualisées. L'animation et les questions/réponses sont orientées « solutions »
- ✗ Remise d'un dossier pratique complet à la fin de chaque séance

Modalités de suivi et d'évaluation

- **EVALUATION PREALABLE A LA FORMATION** : recueil des attentes adressé, en amont, aux participants avec intégration de leurs questions particulières
- **EVALUATION ET APPRECIATION A L'ISSUE DE LA FORMATION « A CHAUD »** :
 - ✗ Un QUIZ (en ligne) d'auto-évaluation des connaissances acquises au cours de la formation.
 - ✗ Questionnaire d'appréciation



Retrouvez les QCM et questionnaires d'évaluation, les supports, des fiches outils, une base documentaire, un forum d'échanges et de travail collaboratif